



BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CRETEIL

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'exécution du budget 2018 s'inscrit dans la continuité des exercices passés en associant un important volume d'investissements, répondant aux besoins des Cristoliens et une maîtrise du fonctionnement de la collectivité.

L'exécution du budget principal de la commune, constitué par le budget primitif et une décision modificative, se traduit ainsi par la réalisation d'un montant de dépenses de 211 708 290,93 € contre 219 982 311,08 € en 2017 (339 674 876,73 € en tenant compte de participation à Créteil Habitat-OPH) dont :

166 621 194,83 € en fonctionnement, contre 166 981 571,72 € en 2017 ;

- 45 087 096,10 € en investissement contre 53 000 739,36 € en 2017, (172 693 305,01 € avec la participation à Créteil Habitat-OPH).

Le montant des recettes de l'année 2018 s'établit à 226 140 494,68 € (345 833 343,47 € avec la reprise du résultat 2017 sur 2018 qui intégrait l'opération de Créteil Habitat-OPH) contre 223 965 363,15 € en 2017 (343 658 211,94 € avec le boni de clôture de Créteil Habitat-OPH), dont :

- 175 404 067,28 € en fonctionnement contre 173 608 704,82 € en 2017, (293 301 553,61 € avec le boni de clôture de Créteil Habitat-OPH),
- 50 736 427,40 € en investissement (170 429 276,19 € avec la reprise du résultat sur 2018 qui intégrait l'opération de Créteil Habitat-OPH), contre 50 356 658,33 € en 2017.

A la clôture de l'exercice 2018, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 13 670 529,42 € et un déficit d'investissement de 4 921 262,78 € après l'intégration des restes à réaliser (3 591 237,88 € de dépenses et 4 445 990,02 € de recettes.).

1. La section de fonctionnement

a) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

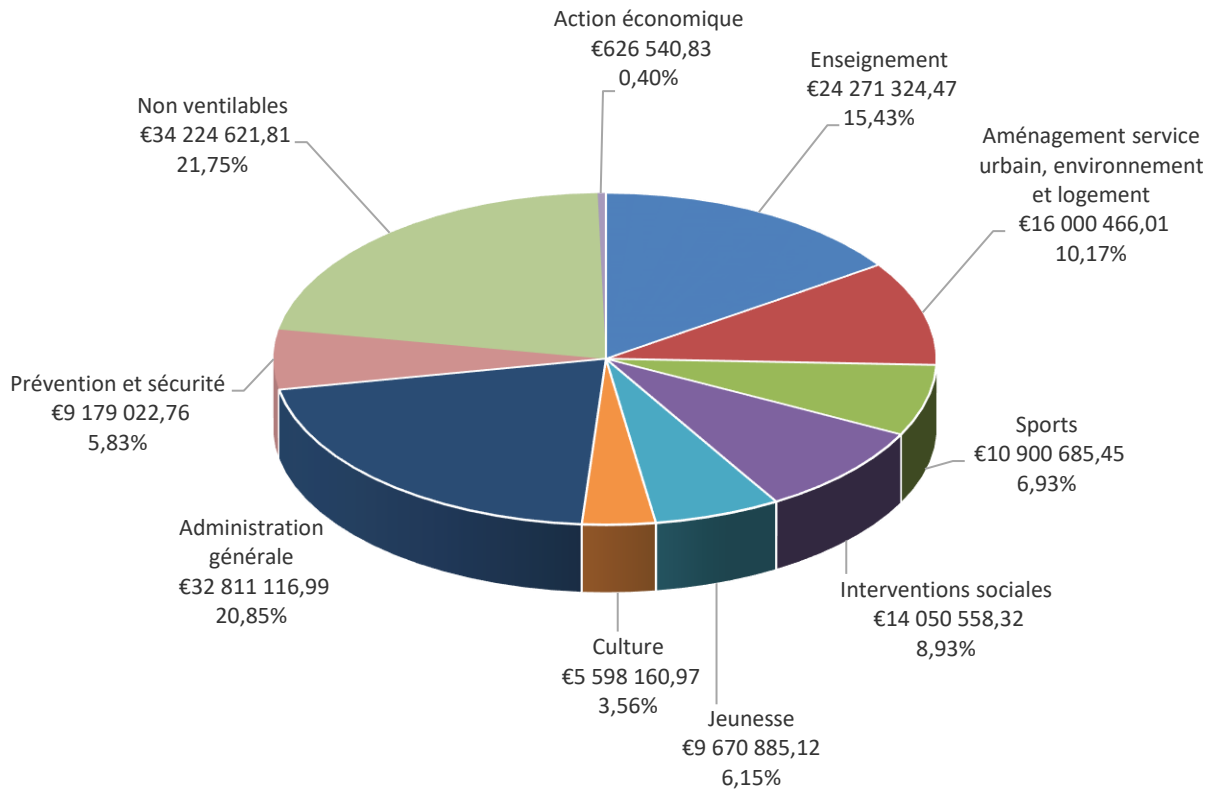
	2017	2018	Evolution
Charges à caractère général	19 338 183,64 €	18 647 452,62 €	-3,57%
Charges de personnel	78 994 293,74 €	78 222 179,84 €	-0,98%
Subventions et participations	56 676 474,27 €	56 909 559,45 €	0,41%
Frais financiers	3 235 519,68 €	2 828 556,23 €	-12,58%
Charges exceptionnelles	1 499 521,60 €	163 354,18 €	-89,11%
Divers (atténuation de produits)	577 651,60 €	562 280,41 €	-2,66%

En 2018, les dépenses de personnel diminuent de 0,98% suite au transfert des piscines au Territoire au 1er juillet 2017. A périmètre constant, la masse salariale augmente de +0,31%. Cette évolution résulte des mesures réglementaires, principalement le glissement vieillesse technicité et l'augmentation du SMIC.

En 2018, l'évolution de la masse salariale a ainsi pu être maîtrisée pour préserver les marges de manœuvre de la collectivité. Des efforts d'organisation et d'optimisation ont permis cette maîtrise tout en préservant le pouvoir d'achat des agents de la collectivité, grâce à la mise en œuvre des mesures dites « PPCR » (Parcours professionnels, carrières et rémunérations). Par ailleurs, la politique de ressources humaines menée a permis de maintenir le haut niveau de service public de proximité qui bénéficie aux Cristoliens.

Les charges exceptionnelles sont en forte baisse : en 2017 le budget a enregistré la reprise du résultat négatif de deux traités de concessions pour 1 297 400 €.

Répartition des dépenses de fonctionnement réelles par secteur d'activité :



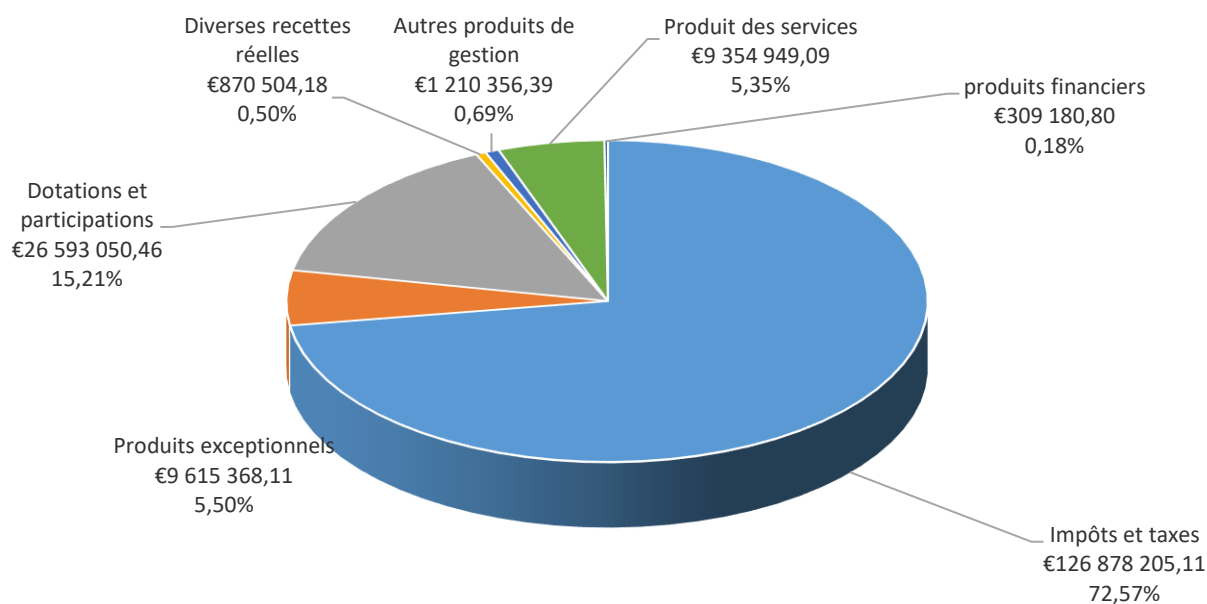
b) Les recettes de fonctionnement

Le montant total des recettes de fonctionnement de la commune s'élève à 180 291 724,25 euros, dont 174 831 614,14 euros de recettes réelles, 572 453,14 euros de recettes d'ordre et 4 887 656,97 euros de reprise de l'excédent de fonctionnement 2017.

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées essentiellement par :

- le produit de la fiscalité directe à hauteur de 78 941 414 euros ;
- l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris pour 37 302 902 euros ;
- les dotations et participations à hauteur de 26 593 050,46 euros ;
- le produit de la fiscalité indirecte lié au Fonds de solidarité de la région Île de France (FSRIF) et à diverses taxes pour 10 367 509,75 euros ;
- les produits liés à l'activité des services et du domaine inscrits à hauteur de 9 354 949,09 euros.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

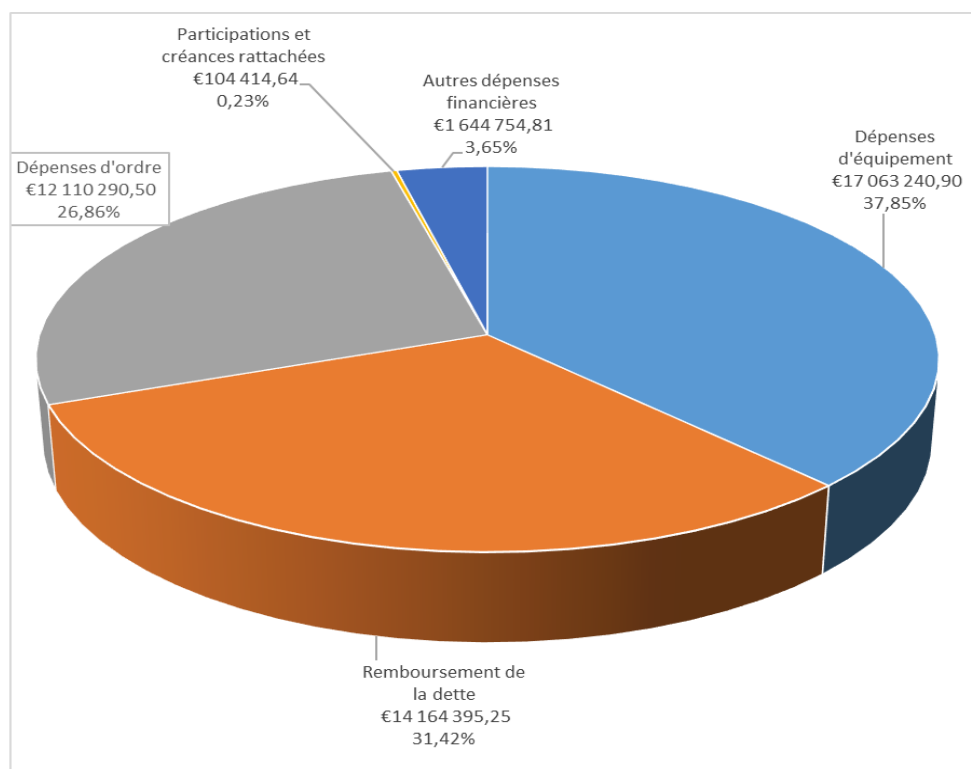


2. La section d'investissement

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice se sont élevées à 45 087 096,10 € auxquelles il convient d'ajouter 131 118 195,01 € au titre de la reprise du déficit de l'année 2017 et 3 591 237,88 € de dépenses prévues en 2018 et reportées en 2019 (restes à réaliser).

TOTAL : 45 087 096,10 €



Les dépenses directes d'équipement concernent les aménagements des espaces publics et de voirie dont la création de la place publique du secteur Leclerc, la requalification de la rue de Prairie, les espaces verts, l'éclairage et la signalisation publics, et des dépenses spécifiques directement liées au développement durable (rénovation thermique notamment) et aux travaux d'économie d'énergie.

Plus de 3 millions d'euros ont été consacrés à l'entretien et à la rénovation de la plupart des groupes scolaires dont Prévert, Victor Hugo, et Félix Eboué.

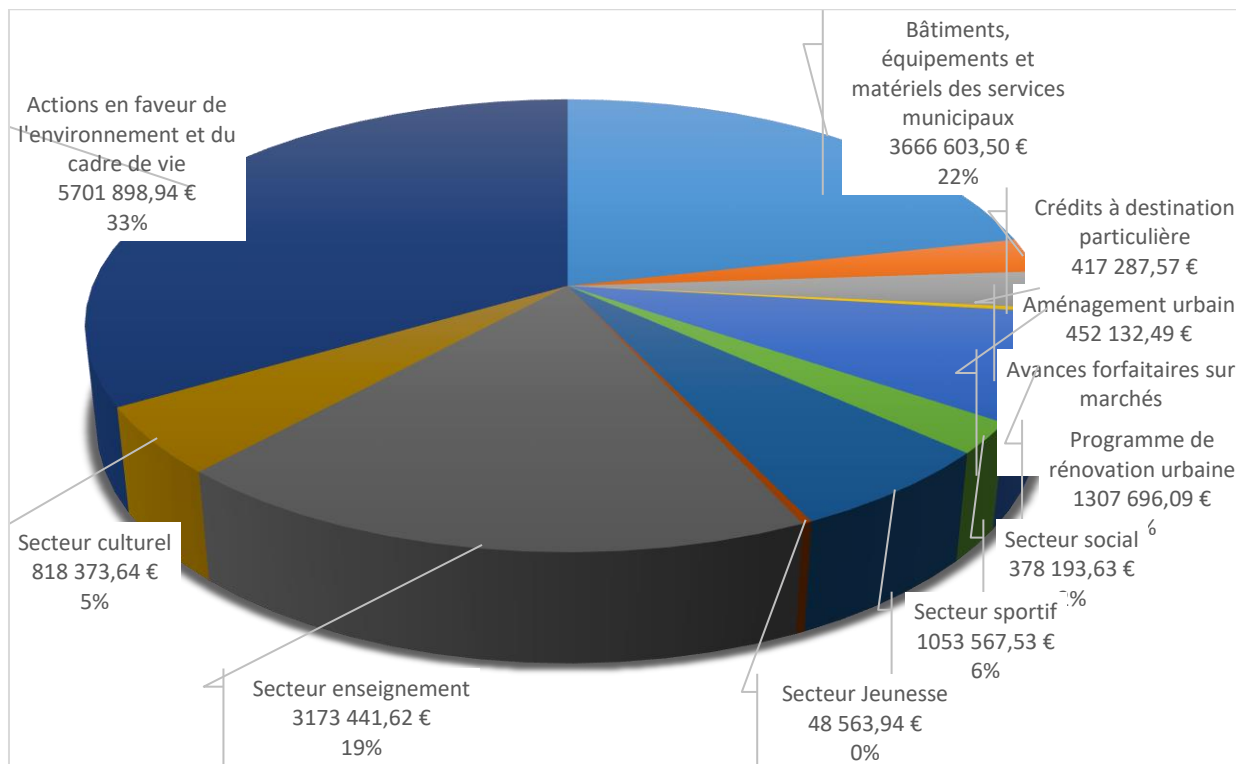
La culture, le sport, le secteur social et la jeunesse ont bénéficié de près de 2,3 M€ (travaux dans les gymnases et sur les stades dont les courts de tennis du quartier du Mont-Mesly et le centre Marie-Thérèse Eyquem).

Les comités de quartier ont réalisé 324 000 € d'investissements.

Enfin des actions d'aménagement urbain notamment l'aménagement du parking Brossolette-Leclerc et de la Haye aux Moines, et l'installation du centre de supervision Urbain).

Répartition des dépenses d'équipement entre secteurs :

TOTAL : 17 063 240,90 €



b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice se sont élevées à 170 429 276,19 € auxquelles il convient d'ajouter 4 445 9902,02 € de recettes non réalisées et reportées en 2019 (restes à réaliser)

Les principales recettes d'investissement perçues en 2018 sont :

- les dotations et participations liées au Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et à la taxe d'aménagement pour 4 275 552,07 euros ;
- les subventions d'investissement à hauteur de 4 574 993,60 € dont 1 247 500 € du Fonds d'Investissement Métropolitain, 769 377,59 euros pour la construction de la Maison pour tous des Bleuets et 654 446,65 € dans le cadre du Territoire à Energie positive ;
- l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 128 994 822,00 € ;
- le recours à l'emprunt à hauteur de 11 600 000 € pour un remboursement du capital de 14 023 706,64 €, soit un désendettement de 2 423 706,64 €
- les recettes d'ordre pour 20 825 649,46 € dont 2 805 948,87 € d'amortissement des

immobilisations.

3. le résultat de l'exercice

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>
Opérations de l'exercice	166 621 194,83 €	175 404 067,28 €	45 087 096,10 €	170 429 276,19 €	211 708 290,93 €	345 833 343,47 €
Résultat 2018		8 782 872,45 €		125 342 180,09 €		134 125 052,54 €
Résultat antérieur reporté		4 887 656,97 €	131 118 195,01 €		126 230 538,04 €	
Résultat de clôture 2018		13 670 529,42 €	5 776 014,92 €			7 894 514,50 €
Restes à réaliser			3 591 237,88 €	4 445 990,02 €		854 752,14 €
Résultat définitif 2018		13 670 529,42 €	4 921 262,78 €			8 749 266,64 €

L'excédent de fonctionnement pour 2018 s'élève à 13 670 529,42 €.

Il est affecté comme suit :

- 4 921 262,78 € en autofinancement de la section d'investissement pour 2019 (nature 1068),
- 8 749 266,64 € à la section de fonctionnement pour 2019, au compte résultat de fonctionnement reporté (R002).